

Destinataires :
- Cf. Liste jointe

La Plaine Saint-Denis, le 25 mars 2025

DIR n°2025/13

Objet : Facilités de circulation

Messieurs les Secrétaires Généraux, Monsieur le Secrétaire Fédéral,

Les tarifs de la réservation TGV pour les bénéficiaires de facilités de circulation n'ont pas été modifiés depuis février 2023.

Or, la SNCF a enregistré une augmentation de ses coûts, notamment pour le TGV. Dans ce cadre, il est nécessaire de faire évoluer le tarif de la réservation pour les bénéficiaires de facilités de circulation.

Par conséquent, à compter du 30 avril 2025, les tarifs suivants seront applicables pour les bénéficiaires de facilités de circulation :

- Le tarif de la réservation TGV en pointe en seconde classe et la réservation OUIGO passeront de 10 à 11 € ;
- Le tarif de la réservation TGV en pointe en première classe passera de 15 à 16 € ;
- Le tarif de la réservation TGV en période normale passera de 1,70 à 2 €.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Secrétaires Généraux, Monsieur le Secrétaire Fédéral, l'expression de mes salutations les plus distinguées.



Philippe BRU
Directeur des Ressources Humaines Groupe



Destinataires :

Monsieur le Secrétaire Général
Fédération Nationale des Travailleurs, Cadres et Techniciens des Chemins de fer français (CGT)
Case n° 546
263, rue de Paris
93515 MONTREUIL CEDEX

Monsieur le Secrétaire Général
Union Nationale des Syndicats Autonomes-Ferroviaire (UNSA Ferroviaire)
56, rue du Faubourg Montmartre
75009 PARIS

Monsieur le Secrétaire Fédéral
Fédération des Syndicats de Travailleurs du Rail Solidaires, Unitaires et Démocratiques
Union syndicale Solidaires (SUD-Rail)
38, rue des Renouillères
93200 SAINT-DENIS

Monsieur le Secrétaire Général
Fédération des Cheminots CFDT (CFDT)
5, rue Pleyel
93200 SAINT-DENIS